

## Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Hainaut

---

Date : jeudi 01 décembre 2022

Lieu : Teams

### Présents :

#### Membres

- Ronny BALCAEN (Ath)
- Luc VANSAINGELE (Beloeil)
- Maud WATTIEZ (Bernissart)
- Daniel DETOURNAY (Brunehaut)
- Michaël BUSINE (Celles)
- François OTTEN (Ellezelles) – Président
- Thomas ENGLEBIN (Flobecq)
- Brigitte DU TRIEU (Honnelles)
- Nancy CASTILLO (La Louvière)
- Yves WUILPART (Péruwelz)
- Olivier HARMEGNIES (Quaregnon)
- Rémy PREVOT (OTW - Directeur exécutif DT Hainaut)
- Jean-Luc GOSSELIN (SPW M&I – Département des Routes du Hainaut et du Brabant wallon)
- Florianne MOSSOUX (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport)
- Martin DUFLOU (SPW M&I - Autorité organisatrice du Transport)

#### Invités permanents

- Isabelle DESPEGHEL (OTW – Directrice d'exploitation du Hainaut)
- Michel LEGRAND (OTW – Direction territoriale du Hainaut)
- Laurent GALLAND (OTW – Direction territoriale de Charleroi)
- Denis CORNET (OTW - Direction territoriale du Hainaut, Responsable Développement Réseau)
- Benoît VAN DER PUTTEN (OTW – Direction générale)
- Pierre GENTY (Cawab)
- Gery BAELE (Navetteurs.be)
- Muriel COCHEZ (SNCB)
- Marilyn ENGLEBERT (SNCB)
- Alexandra DUPONT (OTW – Administratrice)

#### Invités ad hoc

- Marjorie VERSCHEUREN (OTW – Direction du Hainaut – gestionnaire études)
- Alain PIRON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Alice RENQUET (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la planification de la Mobilité)
- Grégoire RICHARD (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la planification de la Mobilité)
- Niels ANTOINE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie BAUWELINCKX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Justine MARNEFFE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Jonathan FRETIN (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

- Nadia NEVEN (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Kérian CLAM (Chef de projet Communauté urbaine Mons-Borinage)

#### Autres

- Paola SCALZO (CEM Chapelle-lez-Herlaimont)
- Gaël MISPELAER (CEM Comines-Warneton)
- Caroline BUREAU (Commune de Dour)
- Elisabeth JAMART (CEM Leuze-en-Hainaut)
- Mathieu SAMYN (Commune de Mouscron)
- Maxime MOREAU (Commune de Quaregnon)
- Valérie SILLION (CEM Saint-Ghislain)
- Laurent JACOBS (CEM Silly)
- Yves HUWAERT (CEM Soignies)

#### Absents/excusés :

- |   |  |
|---|--|
| - Thierry DESMET (Antoing)                  | - Marie-Josée VANDAMME (Lessines)                  |
| - Kevin VAN HOUTER (Binche)                 | - Nicolas DUMONT (Leuze-en-Hainaut)                |
| - Michel VACHAUDEZ (Boussu)                 | - Bruno POZZONI (Manage)                           |
| - Léandre HUART (Braine-le-Comte)           | - Jean-Philippe GOFFIN (Merbes-le-Château)         |
| - Didier STREBELLE (Brugellette)            | - Charlotte DE JAER (Mons)                         |
| - Nathalie GILLET (Chapelle-Lez-Herlaimont) | - Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY (Mont-de-<br>l'Enclus) |
| - Didier LEBAILLY (Chièvres)                | - Marie-Hélène VANELSTRAETE (Mouscron)             |
| - Karim MARIAGE (Colfontaine)               | - François DEVILLERS (Morlanwelz)                  |
| - Didier SOETE (Comines-Warneton)           | - Philippe ANNECOUR (Pecq)                         |
| - Pierre CARTON (Dour)                      | - Vincent Wambersy (Quévy)                         |
| - Philippe DUMORTIER (Ecaussines)           | - Véronique DAMEE (Quiévrain)                      |
| - Jean-Yves STURBOIS (Enghien)              | - Bruno DE LANGHE (Rumes)                          |
| - David LAVAUX (Erquelinnes)                | - Luc DUMONT (Saint-Ghislain)                      |
| - Quentin HUART (Estaimpuis)                | - Nicolas DUJARDIN (Seneffe)                       |
| - Delphine DENEUFBOURG (Estinnes)           | - Violaine HERBAUX (Silly)                         |
| - Didier DRUAUX (Frameries)                 | - Benoit LECLERCQ (Soignies)                       |
| - Daniel RICHIR (Frasnes-Lez-Anvaing)       | - Jean-Philippe LETULLE (Tournai)                  |
| - Cindy BERIOT (Hensies)                    | - Jérôme WIBRIN (cabinet du Ministre Henry)        |
| - Jacqueline GALANT (Jurbise)               | - Ann CLOET (OTW - Conseil d'Administration)       |
| - Virginie KUWALIK (Le Roeulx)              | - Rémy HUON (Tous à pied)                          |
| - Isabelle GALANT (Lens)                    |  |

#### Abréviations courantes :

- |  |   |
|--|---|
| - AOT = Autorité organisatrice du transport  | - CEM = conseiller en mobilité  |
| - BHNS = Bus à haut niveau de service  | - CLM = Centrale locale de mobilité   |
| - CCATM = Commission Consultative<br>Communale d'Aménagement du Territoire et<br>de Mobilité | - CRM = Centrale régionale de mobilité  |
|  | - DEPS : Direction des Espaces Publics Subsidiés<br>du SPW Mobilité & Infrastructures |

- H+ = tarif Horizon +
- HP = heures de pointe
- OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité
- OTW = Opérateur de transport de Wallonie
- PAE = Parc d'activité économique
- PCM = Plan communal de mobilité
- PIMPT = Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous
- PRTP = plan régional de transport public
- PUM = Plan urbain de mobilité
- SDT = Schéma de Développement Territorial
- SRM = Stratégie Régionale de Mobilité
- ZHNS = Zone à haut niveau de service

## 1. Introduction

Monsieur François OTTEN, échevin de ma mobilité à Ellezelles, endosse le rôle de président de l'OCBM du Hainaut. Il souhaite la bienvenue à tous les participants. Il rappelle le rôle de l'OCBM, de l'AOT et de l'OTW. Il insiste sur l'importance d'évaluer la réunion.

## 2. Evaluation de l'offre TEC

### 2.1. Evaluation intermédiaire de la ligne Angre Saint-Ghislain (30) : plan d'actions suite au bilan

*Point pour avis – Documents préparatoires – Voir slides présentés par Justine MARNEFFE, AOT*

L'AOT rappelle l'historique de la ligne, lancée en 2019 sous l'appellation WEL avec une offre limitée et réservation. Suite à un manque de succès, son offre a été revue pour proposer un principe d'un arrêt par village pour correspondre à une liaison principale. Elle dispose de 3 allers vers St-Ghislain entre 6h et 8h, 1A/R à midi et 3 retours vers Angre (Honnelles) entre 16h30 et 18h30.

La fréquentation de la ligne progresse et compte jusqu'à 7 voyageurs par parcours, avec une fréquentation moindre en périodes de vacances scolaires.

En termes d'intermodalité, il est relevé qu'au moins 11% des voyageurs font une correspondance avec le réseau ferroviaire ou une ligne de bus.

A la suite de l'évaluation et afin d'améliorer l'attractivité et l'accessibilité de la ligne, l'AOT présente le plan d'actions comprenant une intégration de la ligne à l'étude de redéploiement de la zone « Mons Borinage » et le besoin d'analyse complémentaire pour s'assurer de la pertinence des correspondances avec la SNCB.

Les remarques et précisions suivantes ont été émises en séance :

- L'OTW précise que les trois voyages du matin vont être adaptés dès la rentrée de janvier afin d'assurer une meilleure fiabilité de l'offre et, dès lors, d'assurer les correspondances en gare de Saint-Ghislain.
- L'OTW profite de l'évaluation de la ligne 30 pour revoir une autre ligne qui assure une correspondance en gare de Quiévrain au départ de Honnelles.
- L'action « Faire signe pour que le bus s'arrête » est déjà mise en œuvre.
- Une campagne d'information accompagnera le changement d'horaires.

**Avis de l'Organe :**

**L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne 30 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.**

**Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées dans le plan d'actions, en termes d'amélioration de l'offre et de promotion de la ligne 30.**

**L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions, en termes de promotion et de participation à la prochaine étude de redéploiement « Borinage ».**

**2.2. Evaluation intermédiaire de la ligne express Beaumont-Mons (E110) et de la ligne 129 Momignies – Mons : plan d'action suite au bilan**

*Point pour avis – Documents préparatoires – Voir slides présentés par Marie VIDOTTO, AOT*

L'AOT rappelle que la ligne express E110 Beaumont - Mons, lancée en 2021, dispose d'une offre cadencée de 3 allers vers Mons entre 6h15 et 8h15, et 3 retours vers Beaumont entre 16h30 et 18h30.

En un an, la fréquentation de la ligne a augmenté de près de 86 %.

La ligne E110 disposant d'un tronçon commun avec la ligne 129 Momignies – Beaumont – Mons, cette dernière est également évaluée. L'AOT précise que la ligne, de type scolaire, dispose d'une offre d'1 aller vers Mons le matin et 1 retour vers Macquegnoise (Momignies) le soir. Un aller vers Mons est également réalisé le dimanche soir à destination des étudiants kotteurs. Entre septembre 2021 et septembre 2022, la fréquentation de la ligne a augmenté de près de 8 %.

L'AOT présente le projet de plan d'actions établi suite à l'atelier d'évaluation comprenant notamment la suppression des parcours de la ligne 129 du lundi au vendredi et au besoin, un renfort de capacité aux heures les plus fréquentées sur les lignes E110 & E109. Il comprend également l'ajout et la suppression d'arrêts sur la ligne E110. Il s'assure également des correspondances ambitionnées à Beaumont avec les lignes E109 et E110 afin de garantir une liaison fluide depuis le sud jusqu'à Mons et inversement. Il insiste enfin sur l'importance d'aménager des cheminements cyclo-piétons pour rejoindre les arrêts depuis les cœurs de villages.

Les remarques et précisions suivantes ont été émises en séance :

- Le temps de correspondance en gare de Beaumont entre la E109 et la E110 est de 5 minutes.
- L'OTW précise que pour l'instant, bien qu'un seul arrêt soit prévu à Solre-sur-Sambre (Godeau), les cheminements cyclo-piétons sont trop dangereux entre les deux arrêts, les bus s'arrêteront donc 2 fois en l'espace de 200m. Une action est nécessaire de la part du SPW M&I Routes afin d'assurer un cheminement cyclo-piéton sécurisé entre les deux arrêts. En effet, maintenir ces deux arrêts ne

permet pas de respecter les principes prévus pour les lignes express de maximisation de vitesse commerciale et de limitation à un arrêt par commune (4 arrêts sont prévus sur la commune d'Erquennes, ces deux arrêts-ci compris).

- Date des changements TEC : rentrée de septembre 2023.

#### **Avis de l'Organe :**

**L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E110 « Beaumont - Erquennes - Estinnes - Quévy – Mons » et la ligne 129 « Momignies – Beaumont – Mons » et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur ces lignes et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.**

**Il émet un avis favorable sur l'adaptation des ambitions régionales (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre.**

**Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'horaires, arrêts, équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E110.**

**L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, établissements de l'enseignement supérieur, OTW, SPW MI-Département des Routes) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de confort, de sécurité et de promotion.**

### **2.3. Evaluation intermédiaire de la ligne Mons – La Louvière – Trazegnies (82) : plan d'actions suite au bilan et ambitions tactiques**

*Point pour avis – Documents préparatoires – Voir slides présentés par Marie BAUWELINCKX, AOT*

L'AOT rappelle le récent historique de la ligne 82 qui, en décembre 2021, a vu son offre fortement augmenter en parallèle du lancement de 5 lignes scolaires afin d'améliorer la lisibilité de la ligne 82. Etant donné les réserves de l'AOT, une étude « origine-destination » et une évaluation de la ligne a été réalisée par le bureau d'étude STRATEC, mandaté par l'OTW, afin de faire évoluer l'offre sur cet axe, particulièrement au regard des enjeux suivants, sans encore augmenter l'offre kilométrique :

- Augmentation de l'amplitude horaire
- Augmentation de la fréquence le week-end

Pour une offre quasi doublée, la fréquentation de la ligne a augmenté de 27% entre 2019 et 2022. En juillet et août, la fréquentation a augmenté de 60%. Les tronçons les plus fréquentés se situent entre Bracquengnies, La Louvière et Morlanwelz ainsi qu'entre Mons et Havré.

La charge moyenne de la ligne est la plus forte le week-end. Par contre, elle est relativement faible en période de vacances scolaire. Cela peut s'expliquer par le fait que c'est, à cette période, que l'offre a bénéficié d'une forte évolution. La fréquentation en période de vacances devra dès lors être évaluée lors de l'évaluation finale prévue en 2025 afin de garantir un taux de charge suffisant.

L'AOT présente le projet de plan d'actions établi suite à l'atelier d'évaluation réalisé avec les parties prenantes et comprenant la définition tactique de 4 liaisons :

- Liaison urbaine Mons – Havré (2bus/heure)
- Liaisons urbaine Bracquegnies – La Louvière – Morlanwelz (2 bus/heure)
- Liaison intercommunale principale Mons – Havré – Boussoit – Maurage – La Louvière (2 bus/heure)
- Liaison intercommunale principale La Louvière – Chapelle-lez-Herlaimont (- Trazegnies) (2 bus/heure)

Outre ces éléments tactiques, le plan d'actions comprend notamment des éléments concernant l'entretien des arrêts, l'amélioration des cheminements cyclo-piétons pour accéder aux arrêts et l'analyse de l'adaptation de certains itinéraires.

Les remarques suivantes ont été émises en séance :

- L'amélioration de l'offre le week-end et via les hôpitaux est saluée, ainsi que la poursuite de l'amélioration de l'offre pendant les vacances.
- Cette ligne de bus est très compétitive et structurante pour les habitants de Thieu et de Bracquegnies qui souhaitent rejoindre les pôles urbains.
- Il est suggéré par la Ville de La Louvière que la ligne urbaine démarre à Maurage plutôt qu'à Bracquegnies. Les arguments suivants sont avancés :
  - Maurage est en croissance démographique.
  - Le samedi (entraînements) et le dimanche (matches), le Centre sportif de Strépy doit être mieux desservi.
  - La population de Maurage est davantage tournée vers La Louvière que vers Mons.

L'AOT propose d'associer le SPW Aménagement du territoire afin de confirmer l'intention stratégique d'urbaniser Maurage et donc d'y offrir une offre de transport public de type urbaine, ce qui n'apparaissait pas nécessaire au regard de l'étude STRATEC.

L'AOT rappelle que la restructuration de la ligne 82 ne peut se faire qu'à kilomètres et à budget constants, les moyens déployés en décembre 2021 étant déjà très conséquents. L'OTW indique que l'itinéraire pourrait sans doute être optimisé afin de relier Maurage à kilomètres constants.

- Accessibilité PMR
  - Des arrêts ont été rendus accessibles mais sont encore indiqués comme non accessibles dans l'application comme accessibles sur l'application TEC. Une action est à ajouter dans le plan d'actions, à charge de l'OTW, à ce sujet.
  - La mise en accessibilité des arrêts est saluée. Cependant, cette accessibilité n'a aucune utilité si le cheminement jusqu'à l'arrêt n'est pas accessible aux PMR (inflexion de trottoir, dalle podotactile, etc.). Une action devrait être ajoutée au plan d'actions à charge des gestionnaires des voiries concernées, principale dans les nœuds d'accessibilité.

- Tarification
  - o Correction à apporter dans le plan d'actions : Il s'agit bien de la tranche 18-24 ans et non 12-24 ans qui bénéficie d'une nouvelle tarification (quasi-gratuité) et dont l'impact doit être évalué dans les prochaines données de fréquentation.

**Avis de l'Organe :**

L'Organe émet un avis favorable sur l'adaptation des ambitions régionales proposées par l'AOT, amendant les Plans régionaux de transport publics (« PRTP ») de la zone Nord-Ouest de Charleroi et de Mons en cours d'étude opérationnelle, pour les liaisons suivantes (voir fiches en annexe) :

- liaison intercommunale principale Mons – Havré – Boussoit - Maurage – La Louvière ;
- liaison urbaine Mons – Havré ;
- liaison urbaine Bracquegnies – La Louvière – Morlanwelz ;
- liaison intercommunale principale La Louvière - Chapelle-Lez-Herlaimont - (Trazegnies).

Il demande cependant d'étudier l'extension de la liaison urbaine jusque Maurage au regard du développement de Maurage et des intentions de la Ville et de la Région en matière d'aménagement du territoire à cet égard et dans la limite de l'enveloppe kilométrique existante.

Il demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre pour fin 2023.

Il prend acte du bilan réalisé pour la ligne 82 « Mons – La Louvière – Trazegnies » et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par ce renforcement récent de l'offre.

L'Organe recommande d'inclure dans le plan d'action :

- La mise à jour de l'application TEC en tenant compte de la mise en accessibilité PMR récente de certains arrêts ;
- La mise en accessibilité, par les gestionnaires de voirie (Communes et SPW Routes), des cheminements PMR vers les arrêts accessibles aux PMR.

Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation.

L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, SNCB) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et de sécurité.

### **3. Autres mises en œuvre du Plan de Transport détaillé TEC au sein du bassin**

Adaptation de la ligne 30 en lien avec les évolutions de la ligne 82

*Point pour avis – Documents préparatoires – voir slides présentées par Marjorie Verscheuren, OTW*

L'OTW présente les adaptations opérationnelles privilégiées pour la ligne 30 Anderlues- Strépy/Thieu qui consistent en l'amélioration de la lisibilité via la scission en deux lignes dont l'une à destination du public scolaire depuis Maurage « Marie-José ». La fréquence de la ligne 30 sera d'un bus toutes les 30 min entre Bracquegnies et Anderlues en période scolaire, d'un bus toutes les 60 min en période de vacances scolaires et les samedis et d'un bus toutes les 120 min les dimanches et jours fériés.

Les remarques suivantes ont été émises en séance :

- Un lien est à faire avec la fréquence urbaine de 4bus/h de la ligne 82 demandée à Maurage. La pertinence d'une offre scolaire sera alors à analyser.
- Concernant le déplacement de l'arrêt qui desservait une entreprise de travail adapté, le CAWAB recommande une mise en accessibilité universelle et non sur mesure. Des bureaux d'études spécialisés peuvent être consultés.

#### **Avis de l'Organe :**

**L'Organe émet un avis favorable sur l'adaptation de la ligne 30 Anderlues – Strépy/Thieu en lien avec les évolutions de la ligne 82 Mons – Trazegnies, ainsi que sur la création d'une ligne scolaire reliant Thieu à La Louvière.**

**L'Organe charge l'OTW de continuer les études opérationnelles fines et la mise en production pour une mise en œuvre en juillet 2023.**

**L'Organe prend acte que des modifications à la marge, notamment en termes d'itinéraire, sont encore possibles suites aux études opérationnelles fines. Il recommande notamment d'étudier un arrêt sur la Route de Thieu.**

**L'Organe prend acte que l'échéance de juillet 2023 et l'adaptation de la ligne sera à confirmer lors du prochain OCBM du printemps 2023, en fonction des études opérationnelles fines.**

## **4. Impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'offre TEC du bassin**

*Point pour info – point présenté par Isabelle DESPEGHEL, OTW*

L'OTW indique que la réforme des rythmes a très peu d'impact dans le bassin du Hainaut au-delà de l'ajustement du calendrier pour tout le réseau. Seules deux lignes étaient potentiellement concernées par une insuffisance d'offre en vacances scolaires (ligne 2 Tournai et 22 Mons-Binche, de manière marginale). Fort de l'expérience des vacances d'automne 2022, l'OTW constate que ces deux lignes n'ont pas fait l'objet de plainte. Une troisième ligne (ligne 23 Quévy-Mons) a fait l'objet d'une plainte sur la période de non-concordance entre les congés scolaires primaires/secondaires avec l'enseignement

supérieur. Cette ligne est dès lors à l'étude pour envisager un renforcement pendant les prochains congés non concordants.

## **5. Redéploiement de l'offre TEC**

### **5.1. Redéploiement des zones d'Ath, Nord-Ouest de Charleroi et de Mons-Quévy : démarche d'information publique et de participation citoyenne (Mobilli)**

*Point pour information – voir slides présentés par Justine MARNEFFE, AOT*

Dans le cadre des études opérationnelles menées par l'OTW sur base du PRTP, une démarche de participation citoyenne dénommée « Mobilli » va être initiée avec les communes concernées. Un facilitateur régional a été désigné à cet effet pour accompagner les redéploiements zone par zone au moment où l'OTW est à même de présenter les évolutions concrètes qu'ils proposent au réseau TEC. Les démarches seront mises en œuvre dès le début du 1er semestre pour les redéploiements d'Ath, Nord-Ouest de Charleroi et Mons.

Les remarques et précisions suivantes ont été émises en séance :

- La période de participation citoyenne est confirmée début 2023, la zone d'Ath étant la priorité, pour viser une soumission du scénario préférentiel par l'OTW à l'OCBM au printemps 2023 et une mise en œuvre effective des modifications des lignes TEC en 2024.
- Les communes seront rapidement contactés par le facilitateur pour la mise en place du Comité zonal d'accompagnement de la démarche.
- La population des communes adjacentes pourra participer à la démarche et sera à minima contactée via la plateforme en ligne. Au niveau de la participation de ces citoyens aux ateliers en présentiel, le point doit être pris en charge par le facilitateur désigné.

### **5.2. Redéploiement de la zone du Borinage : diagnostic et lancement de l'étude**

L'AOT présente un premier diagnostic des déplacements dans la zone.

La remarque suivante a été émise en séance :

- La pertinence de la connexion de Dour à la gare de Thulin et au projet BHNS sera étudiée lors du redéploiement de la zone Borinage, pour laquelle toutes les communes du périmètre sont invitées aux ateliers de redéploiement.

#### **Avis de l'Organe :**

**L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.**

**En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone, il constate que :**

- **Les communes de Bernissart, Boussu, Frameries, Péruwelz, Saint-Ghislain, Quaregnon et Quiévrain disposent d'une offre ferroviaire ;**

- Les communes de Colfontaine, Dour, Hensies et Honnelles n'ont pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou Express ;
- Une infrastructure structurante urbaine BHNS est visée d'être mise en service d'ici 2026 entre Saint-Ghislain, Boussu et Mons.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Saint-Ghislain, Frameries, Colfontaine, Boussu, Quaregnon, Dour, Bernissart, Hensies, Quiévrain, et Honnelles)

- de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone de redéploiement Borinage proposé,
- de présenter pour avis le réseau cible de la zone lors de la session au printemps 2023 afin de permettre à l'OTW, sur base du Plan Régional de Transport Public qui sera émis, de piloter la phase d'études opérationnelles d'évolution du réseau.

## **6. Mobipôles et solutions de mobilité locale**

### **6.1. Volet intermodalité du Plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI) : bilan de l'introduction des dossiers**

*Point pour information – voir slides présentés par Niels Antoine, AOT*

L'AOT dresse un premier bilan des dossiers remis par les communes dans le cadre du droit de tirage PIMACI – volet intermodalité, et présente un focus sur le bassin du Hainaut.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Certaines communes figurent en orange sur la carte alors qu'elles ont déposé un dossier car soit l'AOT n'a pas (encore) été sollicitée pour remettre un avis sur le dossier, soit le volet intermodalité n'a pas été activé par la commune. Pour ce deuxième cas, l'AOT invite les communes intéressées de prendre contact avec le correspondant local de la DEPS pour un éventuel glissement d'un projet d'un volet à un autre.
- La SNCB rappelle que des conventions standards peuvent être conclues par la SNCB avec les communes qui ont des projets sur les emprises de la SNCB (contact : [Muriel.cochez@sncb.be](mailto:Muriel.cochez@sncb.be)).
- Les mobipôles progressivement identifiés par les communes vont être pris en compte dans les ateliers de redéploiement de l'offre. De même, la participation citoyenne mise en œuvre dans le cadre des redéploiements de l'offre doit, pour être pertinente, couvrir le train, le bus et ces mobipôles progressivement identifiés par les communes.
- Certaines communes n'ont pas de liaison structurante de transport public et passent à côté de la création de mobipôle connectés au transport en commun sur leur territoire. Il est proposé dans ce cas de se raccrocher à un mobipôle d'une commune adjacente ou de réaliser du parking de covoiturage.
- La réduction de tarif sur le parking SNCB pour les clients SNCB n'est à ce jour pas ouverte aux clients TEC qui prennent le bus express. La priorité est en effet accordée aux clients de la SNCB. Celle-ci prend toutefois note du sujet car la question est pertinente au regard de l'intermodalité.

## **6.2. Décret cyclopartage en flotte libre : entrée en vigueur en 2023**

*Point pour information – voir slides présentées par Jonathan FRETIN, AOT*

L'AOT présente les définitions, l'historique et le contenu du décret d'initiative parlementaire et de l'arrêté d'exécution en projet. La Région octroiera des licences aux opérateurs tandis que les communes prendront des règlements communaux pour encadrer l'exploitation des services (gestion de la flotte, stationnement, ...). Un « atelier de la mobilité partagée » a eu lieu le 16/11/2022 en vue de confronter le projet aux opérateurs et aux communes déjà concernées.

La précision suivante a été apportée en séance :

- Une licence de cyclopartage en flotte libre est une condition nécessaire mais pas suffisante pour qu'un opérateur exploite un service sur un territoire communal. En effet, la commune doit également exécuter le décret en adoptant un règlement communal réglant des conditions d'exploitation.

## **7. Démarrage du processus d'identification des nouveaux bassins de mobilité**

*Point pour information – voir slides présentés par Alain PIRON, SPW Mobilité – Direction de la planification de la mobilité*

Les objectifs FAST et le cadre réglementaire définissant les bassins de mobilité sont rappelés. L'enjeu des floating mobile datas est de disposer des flux tous modes et tous motifs. Cet état des lieux devrait permettre de redéfinir une dizaine de bassins de mobilité.

## **8. Suivi des avis des précédents de l'OCBM**

*Point pour information – Documents préparatoires – Point animé par le Président*

Aucune remarque n'est formulée.

## **9. Divers**

### **9.1. Suggestions des points pour de prochaines sessions OCBM**

*Point pour info – Point présenté par le Président*

Les suggestions peuvent également être communiquées dans le [formulaire d'évaluation](#) de la séance ou par email à l'adresse [bassins.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:bassins.mobilite@spw.wallonie.be).

### **9.2. Candidats au rôle de Président**

*Point pour information – voir slide présenté par Florianne Mossoux, secrétaire de l'OCBM, AOT*

L'AOT expose le rôle joué par le Président et indique que les intéressé-e-s au rôle de président de l'Organe peuvent déposer leurs candidatures pour le 15/01/2023 par email à [bassins.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:bassins.mobilite@spw.wallonie.be).

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Il est proposé que le mandat de présidence soit étendu à 2 ans.

### **9.3. Evaluation de la séance**

*Point animé par le Président*

Le président remercie l'ensemble des participants et les invite à remplir le [formulaire d'évaluation](#) de la séance.

## **10. Agenda**

La prochaine réunion de l'OCBM du Hainaut aura lieu le jeudi 8 juin 2023. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.